



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 7 octobre 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 20h15.

**Etaient présents:** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESEA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GRÉMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Gennes : Jean SIMONON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean-TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Etaient absents:** Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSONOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Torpes : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRON

**Procurations de vote :**

**Mandants :** YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

**Mandataires :** M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), JY. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

**Délibération n°2010/001179**

**Rapport n°1.1.2 - Création d'une APCP n°10.2 - « Réalisation d'itinéraires cyclables »**

## Création d'une APCP n°10.2 - « Réalisation d'itinéraires cyclables »

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Résumé :

Il est proposé la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°10-2 « Réalisation d'itinéraires cyclables » d'un montant de 2 053 400 € TTC sur la période 2010-2015.

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiements, il est proposé l'autorisation de programme suivante :

**Intitulé :** Opération n° 10-2 « Réalisation d'itinéraires cyclables »

**Commission 2 :** Transports, Infrastructures et Déplacements

**Service pilote :** Direction des Transports, Infrastructures et Déplacements

### I. Présentation du programme

Dans le cadre de la refonte des deux Plans de Déplacements Urbains, le Grand Besançon a souhaité appuyer sa politique de développement des déplacements cyclables sur un document cadre. Il s'est donc doté d'un schéma directeur cyclable opérationnel élaboré à l'échelle de son territoire.

Ce projet vise à :

- développer un réseau continu et cohérent d'itinéraires cyclables s'appuyant sur les potentialités physiques et naturelles du territoire (prise en compte du relief dans le choix des itinéraires, jonctions des sites à forte valeur patrimoniale...),
- favoriser une meilleure organisation des transports, rééquilibrée en faveur des modes doux,
- répondre aux besoins de déplacements communaux et intercommunaux, utilitaires ou de loisirs, en privilégiant et en facilitant l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996 et de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Intégré à un fort contexte d'intermodalité, il s'associe pleinement au développement du réseau de transport en commun Ginko et à la restructuration des haltes ferroviaires de l'agglomération. La volonté partenariale fortement affirmée lors de l'élaboration du projet a permis de définir un schéma constitué d'itinéraires en harmonie avec l'existant et les projets des différentes compétences de la CAGB et des autres collectivités.

### II. Contenu du schéma

En concertation avec l'ensemble des communes membres de l'agglomération, des associations, et de différents partenaires (Etat, Département et ADEME), un réseau d'itinéraires cyclables a été approuvé par le Conseil de Communauté dans sa séance du 24 juin 2005.

Ce réseau cyclable du Grand Besançon est composé d'itinéraires d'intérêt communautaire, d'itinéraires structurants et d'itinéraires prioritaires. Il est donc fort logiquement convenu de réaliser en premier lieu les itinéraires qualifiés de prioritaires. Toutefois la mise en œuvre de nouveaux projets sur le territoire du Grand Besançon, la mise en avant d'attentes des habitants ou l'émergence d'opportunités peuvent modifier les priorités de réalisation initialement définies.

Ainsi, trois itinéraires ou portions d'itinéraires intégrés au schéma global initial mais non classés comme prioritaires voient s'accroître leurs besoins de mise en œuvre. Il s'agit des itinéraires suivants :

- Pirey ⇨ Ecole valentin : raccordement (300 m) de la commune d'Ecole-Valentin à un itinéraire cyclable réalisé par le CG 25,
- Hauts du Chazal ⇨ Serre-les-sapins via Franois : mise en œuvre d'une liaison reliant les deux communes au secteur des Hauts du Chazal et de la ligne de Tramway,
- Prés de vaux ⇨ Chalezeule : réalisation d'un itinéraire reliant le secteur des prés de Vaux (Besançon) et la passerelle de la Malate à la piscine de Chalezeule. Forte attente des usagers et de la commune de Chalezeule.

Dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables, la programmation pour la période 2010-2015 est la suivante :

- Palente (Besançon) ⇨ Roche-lez-Beaupré via Thise :
  - Nombre de Km : 4,
  - Année prévisionnelle de réalisation : fin 2010,
  - Montant des travaux : 93 400 €,
- Saône ⇨ gare de Saône :
  - Nombre de Km : 2,3,
  - Année prévisionnelle de réalisation : 2011,
  - Montant des travaux : 240 000 €,
- Pirey ⇨ Ecole valentin :
  - Nombre de Km : 0,3,
  - Années prévisionnelles de réalisation : 2011-2012
  - Montant des travaux : 30 000 €,
- Prés de vaux ⇨ Chalezeule :
  - Nombre de Km : 3,5,
  - Années prévisionnelles de réalisation : 2012-2013,
  - Montant des travaux : 650 000 €,
- Hauts du Chazal ⇨ Serre-les-sapins via Franois :
  - Nombre de Km : 2,7,
  - Années prévisionnelles de réalisation : 1<sup>ère</sup> phase (passerelle) : 2013-2014,  
2<sup>ème</sup> phase (piste cyclable) : 2014-2015,
  - Montant des travaux : 1<sup>ère</sup> phase (passerelle) : 600 000€,  
2<sup>ème</sup> phase (piste cyclable) : 390 000 €.

### III. Planning de réalisation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Palente - Roche-lez-Beaupré</b>	■					
<b>Saône - Gare de Saône</b>		■				
<b>Pirey - Ecole-Valentin</b>		■	■			
<b>Prés-de-Vaux - Chalezeule</b>			■	■		
<b>Hauts du Chazal - Serre-les-Sapins</b>						
(phase 1) Passerelle			■	■		
(phase 2) Piste cyclable					■	■

■ ■ ■ ■ ■ Délais de mise en concordance du projet avec les différentes parties prenantes (SNCF, RFF, CG 25)

Pour information :

- Serre les sapins ⇒ Tilleroyes (3,1 Km) : réceptionné,
- Forêt de Chailluz ⇒ Braillans (4,4 Km) : réceptionné,
- Palente ⇒ Thise ⇒ Roche ⇒ Novillars (7,5 Km) : tronçon Thise ⇒ Roche réceptionné. tronçons restant programmés sur la fin d'années 2010.

Afin de gérer ce projet, dont l'échéancier de conception et réalisation s'étale donc de 2010 à 2015, il est proposé la création d'une AP/CP pour un montant initial de 2 053 400 € TTC.

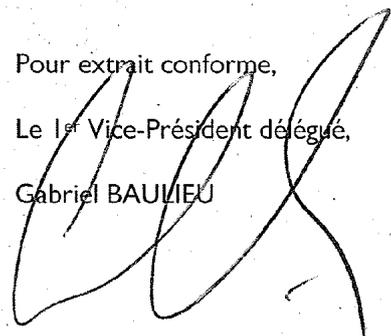
CREATION 2010 (DM 2 2010)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>DEPENSES</b>								
20	études	40 000	20 000	20 000				
21	acquisitions foncières	40 000	20 000	20 000				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 973 400	53 400	450 000	650 000	200 000	120 000	500 000
	<b>TOTAL</b>	<b>2 053 400</b>	<b>93 400</b>	<b>490 000</b>	<b>650 000</b>	<b>200 000</b>	<b>120 000</b>	<b>500 000</b>
<b>RECETTES</b>								
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 053 400,00	93 400	490 000	650 000	200 000	120 000	500 000
<b>Taux de couverture par financement CAGB</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

L'actualisation de ce projet reste conforme aux équilibres financiers votés dans le PPIF de mars 2010.

en K€	2010	2011	2012	2013	2014	PPIF 2010-2014	2015	2016	PPIF 2010-2016
PPIF mars 2010 avec reports 2009	553	250	250	250	250	1 553	250	250	2 053
Proposition AP/CP (DM2 -2010)	93	490	650	200	120	1 553	500	0	2 053
<b>ECART</b>	<b>-460</b>	<b>240</b>	<b>400</b>	<b>-50</b>	<b>-130</b>	<b>0</b>	<b>250</b>	<b>-250</b>	<b>0</b>

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation d'itinéraires cyclables » sur la période 2010-2015.**

Pour extrait conforme,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué,  
Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115  
Contre : 0  
Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

OCT 12 OCT 2010